

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°A-1

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

42 M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.

**ABSENTS**

6 M. Adrien DELACROIX, Mme Sonia RABHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL.

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 M. Shems EL KHALFAOUI donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.

**SECRETAIRE**

Nathalie VORALEK

**OBJET**

Rapport de présentation du plan d'actions de lutte contre l'habitat indigne de la ville de Saint-Denis 2022-2026

**LE CONSEIL,**

vxcvxxvVU ,  
VU ,  
VU ,

Considérant ,  
Considérant ,  
Considérant ,

**DÉLIBÈRE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

ARTICLE 2<sup>ème</sup> :

ARTICLE 3<sup>ème</sup> :

ARTICLE 4ième:

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°A-2

**Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS** 6 *M. Adrien DELACROIX, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, M. David PROULT.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *M. Shems EL KHALFAOUI donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Mise en œuvre d'un protocole d'intervention entre la SIFAE, la ville et Plaine Commune dans le cadre de la prévention de l'habitat indigne sur le tissu pavillonnaire dionysien.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29;

Vu les articles L. 511-1 à L. 551-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article L 151-14 du Code de l'urbanisme permettant aux PLUi de délimiter, dans les zones urbaines, des secteurs dans lesquels les programmes destinés au logement comprennent une certaine proportion de logements d'une taille minimale.

Vu les articles L. 210-1 à L. 218-14 du Code de l'urbanisme ;

Vu le Programme Local de l'Habitat intercommunal 2016-2021 approuvé le 20 septembre 2016 par le conseil de territoire de l'Établissement public territorial Plaine Commune;

Vu le PLUi approuvé par délibération n° CT-20/1406 du 25 février 2020 du Conseil territorial de Plaine Commune,

Vu le règlement de la zone UH inscrite au PLUi dont l'objectif est de préserver la qualité résidentielle et paysagère de

ces espaces en maîtrisant les densités, en préservant les espaces végétalisés notamment en cœur d'îlot.

Vu l'article UH1.2.3 du PLUi encadrant les servitudes de tailles minimales de logement dans un objectif de prévention et de lutte contre les divisions pavillonnaires.

Considérant la volonté de la Ville de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil ;

Considérant que la Société foncière et immobilière d'action logement et de l'Etablissement foncier d'Ile-de-France (SIFAE), a été constituée pour accompagner les collectivités dans la lutte contre l'habitat indigne;

Considérant que la SIFAE, créée le 5 février 2021, a pour objet :

- La mise en œuvre d'opérations de « traitement de zones pavillonnaires dégradées », intégrant notamment la requalification de logements pavillonnaires du fait de problèmes de sur-occupation, d'insalubrité ou d'exploitation par des marchands de sommeil ;
- L'acquisition et la mise à disposition de fonciers, bâtis ou non, pour la production de logements abordables, notamment en accession libre ou en accession sociale à la propriété, tout en préservant leur accessibilité économique sur le long terme, au fil des locations et des reventes ;

Considérant que la signature d'un protocole d'intervention permet d'engager la Commune dans une démarche partenariale et concertée avec la SIFAE, visant à enrayer la dégradation du tissu pavillonnaire et à développer pleinement ses atouts ;

Considérant qu'à ce titre, la SIFAE réalisera une veille sur les secteurs identifiés (Bel Air, Mutualité) avec une communication régulière avec les professionnels locaux pour être informés des éventuelles mises en vente (DIA, agences immobilières, notaires, adjudications, etc.) ;

Considérant que la SIFAE pourra intervenir par acquisition amiable en proposant un projet de transformation en lien avec les attendus et finalités qui devront être partagés avec la collectivité ;

Considérant le projet de protocole d'intervention entre la SIFAE et la ville de Saint-Denis pour lutter contre la dégradation du tissu pavillonnaire ;

Vu le projet de protocole ci-après annexé,

## **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>:** Approuve le protocole d'intervention à conclure entre la SIFAE et la Ville de Saint-Denis pour lutter contre la dégradation du tissu pavillonnaire.

**Article 2:** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'intervention entre la SIFAE et la Ville de Saint-Denis, annexé à la présente délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°A-3

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS** 6 *M. Adrien DELACROIX, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, M. David PROULT.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *M. Shems EL KHALFAOUI donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Prolongation de la délégation de la mise en œuvre et du suivi du "permis de louer".

**LE CONSEIL,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 635-3 et suivants,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, en particulier ses articles 92 et 93,

**Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement et aménagement numérique, en particulier son article 188,

**Vu** le décret 2012-716 du 7 mai 2012 pris pour l'application des articles L. 1111-8 et L. 1111-10 du Code de la construction et de l'habitation,

**Vu** le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

**Vu** la délibération du 29 mai 2018 du Conseil de Territoire de Plaine Commune qui prévoit l'instauration d'un dispositif d'autorisation préalable de mise en location sur le territoire de Plaine Commune et/ou de déclaration de mise en location sur le périmètre de l'OPAH-RU Centre-ville,

**Vu** la délibération n° A-3 du 31 janvier 2019 du Conseil Municipal de Saint-Denis demandant à l'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune, compétent en matière d'habitat, de déléguer à la Commune la mise en œuvre et le suivi sur son territoire, des articles L 635-3 et suivants du Code de la construction et de l'habitation relatifs à l'autorisation préalable de mise en location ;

**Vu** la délibération n° CT-19/1144 du Conseil de Territoire du 19 février 2019 qui accepte de consentir la délégation à la commune de Saint-Denis qui en a fait la demande,

**Vu** la convention de délégation de la mise en œuvre et du régime d'autorisation préalable de mise en location (APML) entre l'EPT et la Ville de Saint-Denis,

**Vu** la délibération du conseil municipale du 12 juillet 2021 autorisant la mise en place d'une convention de transfert des données de la CAF aux services municipaux relatives aux ouvertures de droit sur le centre-ville dont l'objectif est de cibler les nouvelles mises en location n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation,

**Considérant** la politique volontariste et les nombreuses actions engagées par la commune en matière de lutte contre l'habitat indigne,

**Considérant** que par délibération du 19 février 2019, le Conseil de Territoire de Plaine Commune a accepté de consentir la délégation de la mise en œuvre et du suivi du régime d'autorisation préalable à la Commune de Saint-Denis qui en avait fait la demande par délibération du 31 janvier 2019 et que cette délégation est encadrée par une convention entre l'EPT Plaine Commune et la Ville qui prendra fin le 31 décembre 2021,

**Considérant** l'intérêt que représente la prolongation de cette délégation au-delà du 31 décembre 2021, sur la durée de validité du Programme Local de l'Habitat de Plaine Commune elle-même prolongée jusqu'à l'adoption du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) pour poursuivre la mise en œuvre du dispositif,

**Considérant** que le volet coercitif du permis de louer doit être mis en œuvre en renforçant les contrôles en ciblant des secteurs de concentration d'habitat potentiellement indigne,

**Considérant** que le dispositif sera été renforcé sur le volet coercitif sur le centre-ville de Saint-Denis à travers un partenariat avec la CAF approuvé par le conseil municipal du 12 juillet 2021, dont l'objectif est de repérer une partie des nouvelles mises en location sans demande d'autorisation préalable à travers les ouvertures de droit aux aides au logement,

**Vu** le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

DELIBERE

**Article 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention susvisée entre l'EPT Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis, relative à la délégation de la mise en œuvre et du suivi du régime d'autorisation préalable de mise en location, ayant pour objet la prolongation de ladite convention.

**Article 2 : AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à cette convention,

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°A-4

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 42 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 6 *Mme Alice RONGIER, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Débat d'orientation Budgétaire 2022

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

VU le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2022 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget, obligatoire dans les villes de 3.500 habitants et plus, est aussi nécessaire à la démocratie locale ;

CONSIDÉRANT que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

**DÉLIBÈRE :**

ARTICLE 1 : APPROUVE, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales :

- Le rapport sur les orientations budgétaires 2022 présenté au conseil municipal : sur le fondement de ce rapport, un débat sur les orientations budgétaires 2022 et sur les perspectives pluriannuelles s'est déroulé au sein du conseil municipal.

ARTICLE 2 : DIT que le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal dans les deux mois suivant la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que le rapport précité sera transmis au président de la Métropole du Grand Paris ainsi qu'au président de l'établissement public territorial Plaine commune et mis en ligne sur le site Internet de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-1

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Daniela DUDAS, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

8 *M. Adrien DELACROIX, Mme Alice RONGIER, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

6 *M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Rapport 2021 de la collectivité en matière d'égalité femme/homme

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, articles 61 et 77,

Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Considérant que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au vote du budget,

Vu le rapport ci-après annexé,

**DELIBERE :**

**Article unique:** prend acte de la présentation du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, présenté préalablement aux débats et au vote sur le budget primitif 2022 de la commune;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 47

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-2

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 10 *M. Adrien DELACROIX, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29, et L2311-1-1

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), notamment son article 255,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Conformément à la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011)

Considérant que la ville de Saint-Denis est une collectivité de plus de 50 000 habitants,

**DÉLIBÈRE :**

**Article Unique:** Atteste de la présentation effective du rapport développement durable 2021 de la commune de Saint-Denis à l'organe délibérant de la collectivité, en préalable des débats sur projet de budget.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 45,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 45

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-3

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 35 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, Mme Alice RONGIER, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Approbation de la décision modificative n°2 au budget communal sur l'exercice 2021.

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2021;

CONSIDÉRANT par ailleurs que des ouvertures et des transferts de crédits sont nécessaires pour assurer la liquidation de certaines opérations d'investissement et de fonctionnement ;

VU les états ci-annexés ;

**DÉLIBÈRE**

**Article 1** : approuve l'inscription au budget de l'exercice 2021, les crédits de dépenses et de recettes suivants :

Section de fonctionnement : +1.637.967 € (un million six cent trente-sept mille neuf cent soixante-sept euros)

Section d'investissement : +28.507.484 € (vingt-huit millions cinq cent sept mille quatre cent quatre-vingt-

quatre euros)

**Article 2** : dit que les crédits mentionnés à l'article 1 se cumulent à ceux inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire 2021, le total des crédits ouverts étant ainsi porté, tant en recettes qu'en dépenses, à 245.445.220,96 € en fonctionnement et 113.273.000,11 € en investissement.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,

A voté à la majorité :

Pour : 36

Abstentions : 5 (M. Brahim CHIKHI, Mme Jaklin  
PAVILLA, M. Stéphane PEU, Mme Nora BENSALAH,  
M. David PROULT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-4

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 13 *M. Adrien DELACROIX, Mme Alice RONGIER, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRI, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Labellisation Cité éducative

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Vu l'engagement de la commune dans la démarche "Cité Educative", approuvée par délibération en date du ....

Vu la labellisation de Saint-Denis en tant que "Cité Educative", reçue le 27 juillet 2021

Considérant que la commune de Saint-Denis entend confier à la Caisse des Ecoles, la gestion administrative et financière de ce projet,

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention à cet effet avec la caisse des Ecoles,

**DELIBERE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée et Monsieur Mathieu Hanotin, Maire, est autorisé à signer la convention de partenariat entre la commune et la caisse des Ecoles de Saint-Denis, confiant la gestion administrative et financière de la démarche "Cité Educative" à cette dernière.

**Article 2** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique

correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 42,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 42

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-5

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 13 *M. Adrien DELACROIX, Mme Alice RONGIER, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRI, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Approbation d'une convention avec l'Education Nationale- Académie de Créteil - relative au "Projet Numérique Ecole"

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu le bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance – Continuité pédagogique (MENN2100919X) et visant à **réduire les inégalités scolaires** et à **lutter contre la fracture numérique** en contribuant à **assurer un égal accès au service public de l'éducation**.

Considérant que les projets sont fondés sur trois volets essentiels : **l'équipement** des écoles d'un socle numérique de base, **les services et ressources numériques**, et **l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques** qui sera conduit en partenariat par les services académiques, les équipes éducatives et les

collectivités concernées.

Considérant que la candidature de la commune au dit appel à projets a été retenue,

Considérant qu'une convention doit être conclue à cet effet avec l'Education Nationale,

Vu le projet de convention ci-après annexé,

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1 :** Est approuvée et le maire autorisé à signer la convention ci-après annexée à conclure avec l'Académie de Créteil,

**Article 2 :** Est approuvé le versement par l'Académie de Créteil d'une subvention de 228 780.72 euros sur projet s'élevant à 457 562.69 euros.

**Article 3 :** La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-6.1

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Alice RONGIER, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Attribution d'une subvention à l'Association Afro Fille'Ness dans le cadre de la deuxième session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2021

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 12 juillet 2021 approuvant la charte de fonctionnement 2021 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le versement d'une subvention à l'Association Afro Fille'Ness de **1900€** (Mille neuf cents euros) pour son projet « Une course contre les coups »,

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,

A voté à l'unanimité :

Pour : 41

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-6.2

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Alice RONGIER, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Attribution d'une subvention à l'Association Culture de Langue (C2L) dans le cadre de la deuxième session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2021

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 12 juillet 2021 approuvant la charte de fonctionnement 2021 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve le versement d'une subvention à l'Association Culture de Langue (C2L) de **1400€** (Mille quatre cents euros) pour son projet « Ateliers d'initiation en langue anglaise pour les enfants »,

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,

A voté à l'unanimité :

Pour : 41

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-6.3

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Alice RONGIER, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Attribution d'une subvention à l'Association Court-circuit dans le cadre de la deuxième session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2021

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 12 juillet 2021 approuvant la charte de fonctionnement 2021 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve le versement d'une subvention à l'Association Court-Circuit de **2000€** (Deux mille euros) pour son projet « La musique à porter de main »,

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,

A voté à l'unanimité :

Pour : 41

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-6.4

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Alice RONGIER, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Attribution d'une subvention à l'Association De l'encre sur les pieds dans le cadre de la deuxième session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2021

**LE CONSEIL,**

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 12 juillet 2021 approuvant la charte de fonctionnement 2021 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

Article 1<sup>er</sup>: Approuve le versement d'une subvention à l'Association De l'encre sur les pieds de **2400€** (Deux mille quatre cents euros) pour son projet « L'atelier mélangé »,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-6.5

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Alice RONGIER, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Attribution d'une subvention à l'Association La cantine des femmes battantes dans le cadre de la deuxième session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2021

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 12 juillet 2021 approuvant la charte de fonctionnement 2021 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve le versement d'une subvention à l'Association **La cantine des femmes battantes** de **3000€** (Trois mille euros) pour son projet « Lancement de l'axe formation de la Cantine des Femmes battantes »,

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,

A voté à l'unanimité :

Pour : 41

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-6.6

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Alice RONGIER, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Attribution d'une subvention à l'Association Permapolis dans le cadre de la deuxième session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2021

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 12 juillet 2021 approuvant la charte de fonctionnement 2021 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve le versement d'une subvention à l'Association Permapolis de **1000€** (Mille euros) pour son projet « Fresque »,

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique

correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-6.7

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, Mme Alice RONGIER, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Corentin DUPREY donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Attribution d'une subvention à l'Association PRATIQUE dans le cadre de la deuxième session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2021

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 12 juillet 2021 approuvant la charte de fonctionnement 2021 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve le versement d'une subvention à l'Association **PRATIQUE** de **1800€** (Mille huit cents euros) pour son projet « Regroupement féminin à Saint-Denis»,

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-7

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 13 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Signature de la convention d'objectifs régissant les rapports entre la ville et Solideo et PARIS 2024, pour les travaux du site Delaune, à réaliser pour l'accueil des athlètes.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que dans le cadre des jeux Olympiques et paralympiques de 2024, l'enceinte sportive du Parc Delaune - Palais des Sports, Grande Tribune, piste d'Athlétisme -, sera utilisée pour l'entraînement des athlètes,

Considérant que ces équipements doivent faire l'objet de travaux de rénovation et de mise en accessibilité;

Considérant qu'une convention d'objectifs doit être conclue entre la SOLIDEO, Paris 2024 et la commune, visant à la réalisation desdits travaux.

Considérant que le montant à la charge de la commune desdits travaux est estimé à 5 427 524,04 € HT valeur octobre 2016 soit 5 941 710,53 € HT valeur janvier 2021.

Considérant que le coût à la charge de la SOLIDEO s'élève à 3,650 M€ HT maximum (valeur octobre 2016),

correspondant à un montant prévisionnel de 4 212 528 € HT à terminaison.

Considérant qu'il est précisé que le montant de la subvention SOLIDEO pourra être réexaminé lorsque le budget alloué à la rénovation de la piste d'athlétisme et à la mise au propre du stade annexe sera stabilisé. Le montant de la subvention SOLIDEO pourra être actualisé par voie d'avenant à la présente convention.

Considérant que, le cas échéant, la Ville de Saint-Denis prendra les mesures nécessaires pour que lui soient effectivement versées les subventions par les autres partenaires du Projet affectées à la réalisation de l'ouvrage.

Considérant que Solideo va suivre le déroulé opérationnel des ouvrages olympiques,

Considérant qu'il y a lieu de signer la convention d'objectifs susmentionnée,

Vu le projet de convention ci-après annexé,

**DELIBERE:**

**ARTICLE UN :** Approuve la convention d'objectifs régissant les rapports entre la Ville de Saint-Denis et la SOLIDEO et Paris 2024 relative à la rénovation partielle du Palais des Sports, à la mise en accessibilité partielle de la Grande Tribune et à la réfection de la piste d'athlétisme du stade Auguste Delaune de Saint-Denis

**ARTICLE 2:** Autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune, à signer ladite convention d'objectifs.

**ARTICLE 3:** Les dépenses et recettes résultant de la présente délibération, seront inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 42,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 42

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-8.1

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 12 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Lauréats de l'appel à projets ' Marquons les jeux de notre Empreinte ' - été 2021 -  
Approbation de la convention avec l'association ' Dessine moi Pleyel '.

**LE CONSEIL,**

Approbation de la convention avec l'association « Dessine moi Pleyel » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres

sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

**Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « Dessine moi Pleyel » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 3 000 euros à l'association « Dessine moi Pleyel » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-8.2

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 12 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Lauréats de l'appel à projets ' Marquons les jeux de notre Empreinte ' - été 2021 -  
Approbation de la convention avec l'association ' La Dionysienne section trampoline '  
'.

**LE CONSEIL,**

Approbation de la convention avec l'association « La Dionysienne section trampoline » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup>

édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

**Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « La Dionysienne section trampoline » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 3 000 euros à l'association « La Dionysienne section trampoline » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 43

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-8.3

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 12 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Lauréats de l'appel à projets ' Marquons les jeux de notre Empreinte ' - été 2021 -  
Approbation de la convention avec l'association ' les petits capoeeristes '.

**LE CONSEIL,**

Approbation de la convention avec l'association « les petits capoeeristes » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres

sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

**Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « les petits capoeiristes » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'association « les petits capoeiristes » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-8.4

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 12 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Lauréats de l'appel à projets ' Marquons les jeux de notre Empreinte ' - été 2021 -  
Approbation de la convention avec l'association ' dessine moi 2024 '.

**LE CONSEIL,**

Approbation de la convention avec l'association « dessine moi 2024 » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres

sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

**Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « dessine moi 2024 » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 8 000 euros à l'association « dessine moi 2024 » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-8.5

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 12 *M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Lauréats de l'appel à projets ' Marquons les jeux de notre Empreinte ' - été 2021 -  
Approbation de la convention avec l'association ' Muay Thai Lumpini '.

**LE CONSEIL,**

Approbation de la convention avec l'association « Muay Thai Lumpini » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres

sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

**Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « Muay Thai Lumpini » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 3 000 euros à l'association « Muay Thai Lumpini » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-9

**Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 12 *M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Antoine MOKRANE, M. Blaise NDJINKEU, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 5 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Conservation de la Fresque de Jean Amblard ' La Libération de Saint-Denis '  
- Signature de la convention de partenariat culturel pour la restauration et la maintenance de la fresque avec la RATP

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29;

Vu la convention relative à un partenariat culturel pour la restauration et la maintenance d'une fresque réalisée par l'artiste Jean Amblard, avec la RATP;

Considérant que la ville de Saint-Denis a commandé à Jean Amblard (1911-1989) une peinture murale sur ciment gravé destinée à commémorer la libération de Saint-Denis sur le dépôt de bus RATP construit en 1965 au nord de la ville, dans le secteur du « Barrage » (place du Général Leclerc);

Considérant qu'une première étude conservatrice-restauratrice de peintures murales, constatait et documentait les désordres toujours visibles, fissures et décollements d'enduits;

Considérant qu'en 2011 un double filet de protection a été tendu à la surface de l'œuvre par la RATP pour éviter la chute des fragments d'enduit;

Considérant qu'il convient de réaliser des travaux de conservation pour permettre de stabiliser et de préserver le décor originel et de ralentir, voire stopper, le phénomène très préoccupant de l'oxydation de la charpente métallique au contact de l'air/et ou de l'humidité;

Considérant que la RATP en sa qualité de propriétaire du mur où se trouve l'œuvre, réalisera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux du fait de la spécificité de l'opération connue par leurs services;

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat culturel pour la restauration et la maintenance de cette fresque avec la RATP afin de les autoriser à réaliser les travaux de restauration et la maintenance de l'œuvre;

Considérant que la Commune participera à hauteur de 50 %, soit 80 556 € HT;

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Approuve la convention relative à la mise en œuvre d'un partenariat culturel pour la restauration et la maintenance d'une fresque réalisée par l'artiste Jean Amblard, avec la RATP;

**ARTICLE 2** : autorise monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune à signer ladite convention;

**ARTICLE 3** : la contribution de la Ville de Saint-Denis sera d'un montant maximal de 80 556 € HT;

**ARTICLE 4** : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 43

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-10

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 11 *Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Antoine MOKRANE, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Convention de Coopération Culturelle et patrimoniale 2021 entre la Ville de Saint-Denis et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, fixant les projets d'actions culturelles et la participation du Département pour l'année 2021.

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29 et L 2312-2,

Vu la mise en place par le Conseil Départemental de Seine Saint-Denis de conventions de coopération culturelle avec les villes du département,

Vu la délibération N° B-15 du 19 novembre 2020, rendue exécutoire le 26 novembre 2020, relative à la signature de la convention de Coopération Culturelle entre la Ville de Saint-Denis et le Département de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2020,

Considérant la volonté du Conseil Départemental de renouveler la contribution à des initiatives locales,

Considérant la participation du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2021 à hauteur de 40 000 €,

Considérant la volonté de la Ville de Saint-Denis de coopérer avec le Département de Seine Saint-Denis pour un développement culturel partagé et durable,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de coopération culturelle entre la Ville de Saint-Denis et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2021,

**DELIBERE:**

**Article 1 :** Est approuvée, et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention de coopération culturelle entre la Ville de Saint-Denis et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, couvrant l'exercice 2021.

**Article 2 :** La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-11

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 39 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 9 *Mme Leyla TEMEL, M. Antoine MOKRANE, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Village Landy dans le quartier Pleyel à Saint-Denis (Lili-Boulangier-Petit Piano) Avenant n° 2 avec le groupement ayant pour mandataire ARCHI5PROD

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L 2194-1 et L2432-2 ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R 2194-2 à R 2194-4 ;

Vu la délibération n°B-3.1 du Conseil Municipal du 23 Juin 2016, exécutoire le 1er juillet 2016, autorisant le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Lilly Boulangier – les petits pianos, Quartier Pleyel à Saint-Denis, et autorisant le Maire ou son représentant à signer le marché négocié à venir avec le lauréat du concours ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Lilly Boulangier – les petits pianos, Quartier Pleyel à Saint-Denis, conclu avec le groupement dont le mandataire est le cabinet ARCHI5PROD pour un montant

d'honoraires de 865 855,56 € H.T. en tranche ferme pour la mission de base, et de 98 600 € HT en tranche optionnelle pour la mission OPC;

Vu l'avenant n°1 au marché conclu avec le groupement dont le mandataire est le cabinet ARCHI5PROD portant le montant total des honoraires du marché de 964 455 ,56 € HT, à 1 049 689,30 € HT, approuvé par la délibération n°B-8 du 31 mai 2018 ;

Considérant qu'il est aujourd'hui nécessaire de conclure un avenant n°2 pour modifier le programme afin de densifier le groupe scolaire et de mieux prendre en compte les impacts du dérèglement climatique, et d'adapter la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre en conséquence ;

Vu le projet d'avenant ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2021 ;

#### **DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'avenant n°2 au marché conclu avec le groupement dont le mandataire est le cabinet ARCHI5PROD portant le montant total des honoraires du marché de 1 049 689,30 € HT (issu de l'avenant n°1) à 1 309 436,91 € HT, soit une plus-value de 259 747,60 € HT par rapport à l'avenant n°1 et une augmentation globale par rapport au montant initial du marché de 35,77%, est approuvé ;

**ARTICLE 2**: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant ;

**ARTICLE 3**: la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 46,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 46

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-12

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Dérogation à la fermeture dominicale des commerces de détail - mise en œuvre pour 2022

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les dimanches de l'année 2022 pour lesquels une dérogation au repos dominical peut être accordée,

Considérant que la liste des dimanches de l'année 2022 pour lesquels une dérogation au repos dominical peut être accordée, est déterminée par branche d'activité et après avis du Conseil municipal et que l'avis de l'EPT n'est pas requis si les dérogations n'excèdent pas 5 dimanches dans l'année,

Considérant que les propositions de dates pour la dérogation au repos dominical sont effectuées suite à l'observation des

demandes formulées pour 2022 et à l'avis rendu par les acteurs économiques et partenaires sociaux,

**DELIBERE**

**Article unique** : Le Conseil municipal donne un avis favorable pour accorder pour l'année 2022 une dérogation au repos dominical dans la limite de 5 dimanches aux dates suivantes :

**1/ Pour l'ensemble des branches d'activité (hors concessions automobiles) :**

- 16 janvier
- 26 juin
- 4 septembre
- 11 décembre
- 18 décembre

**2/ Pour les concessions automobiles :**

- 16 janvier
- 13 mars
- 12 juin
- 18 septembre
- 16 octobre

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°B-13

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Election d'un nouveau représentant de Saint-Denis au sein du conseil de territoire de l'EPT Plaine Commune

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L 2121-29, L 5211-6-1, L 5211-6-2 et L 5219-9-1,

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Plaine Commune, dont le siège est à Saint-Denis,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal à la suite des élections des 15 mars et 28 juin 2020,

Considérant que la commune de Saint-Denis doit être représentée au sein de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune par 21 Conseillers territoriaux, chiffre déterminé au regard des chiffres de la population arrêtés par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dont trois membres de droit issus du conseil de la métropole du Grand Paris,

Considérant que suite à la démission de Madame Daniela DUDAS, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel élu, appelé à siéger au sein du conseil de territoire de Plaine Commune.

Vu la candidature de M. Antoine MOKRANE

**DELIBERE:**

**ARTICLE UNIQUE:** Est désigné pour siéger au sein du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, M. Antoine MOKRANE.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

Ne prennent pas part au vote : 7 (Mme Jaklin PAVILLA,  
M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M.  
Stéphane PEU, Mme Nora BENSALAH, M. David  
PROULT, Mme Florence HAYE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-1

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 42 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 5 *M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE** *Nathalie VORALEK*

**OBJET** Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables des exercices 2008 à 2021

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU le budget communal ;

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public pour un montant total de 462 847,71 € en admission en non-valeur ;

CONSIDÉRANT sa demande d'admission en non-valeur n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1:** APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-annexées pour un montant total de 462 847,71 € (quatre cent soixante-deux mille huit cent quarante-sept euros soixante-onze centimes euros),

correspondant aux vingt-neuf listes des produits irrécouvrables dressées par le comptable public.

**ARTICLE 2 :** PRÉCISE que les crédits budgétaires sont prévus au budget communal 2021 sous la rubrique correspondante (article 654 : pertes sur créances irrécouvrables).

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-2

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Appel d'offres ouvert - Entretien et rénovation des systèmes de sécurité anti-intrusion

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L.2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17 et R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour l'entretien et rénovation des systèmes de sécurité anti-intrusion.

**DELIBERE :**

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande à prix unitaires pour l'entretien et rénovation des systèmes de sécurité anti-intrusion ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est d'un an à compter de la date de notification, renouvelable ensuite trois fois par période d'un an, soit 4 ans maximum ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un maximum annuel de 145 000 euros H.T ;

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-3

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Appel d'offres ouvert - Prestation d'affichage municipal

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17 et R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la prestation d'affichage municipal

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, à prix unitaire pour la prestation d'affichage municipal ;

**Article 2 :** Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

**Article 3 :** La durée de l'accord-cadre est de un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 ou de la date de notification si postérieure. Elle est renouvelable 3 fois par période de un an, sans excéder une durée maximale de 4 ans.

**Article 4 :** Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 120 000 euros H.T.

L'accord-cadre n'est pas alloti au regard des prestations indissociables ;

**Article 5:** Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre à venir ;

**Article 6 :** En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres consécutifs ;

**Article 7 :** La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-4

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Approbation d'une convention de fonctionnement avec la commune d'Aubervilliers pour le groupe scolaire intercommunal Maria Casarès - Robert Doisneau

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 juin 2015 approuvant la convention de fonctionnement conclue entre la Commune d'Aubervilliers et la Commune de Saint-Denis définissant les modalités de fonctionnement scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau ;

Considérant que le groupe scolaire intercommunal ne permet pas d'accueillir l'ensemble des enfants albervillariens du secteur.

Considérant que la ville d'Aubervilliers a sollicité la ville de Saint-Denis pour répondre à la croissance de la démographie scolaire du secteur que la ville d'Aubervilliers n'est pas en capacité d'accueillir dans ses propres locaux.

Considérant que dans la poursuite de la logique d'entraide et de solidarité intercommunale qui a gouverné à

la création du groupe scolaire intercommunal, la ville de Saint-Denis a répondu favorablement en 2015 à la sollicitation de la ville d'Aubervilliers pour leur permettre de scolariser les élèves de leur secteur.

Considérant que la ville d'Aubervilliers a ouvert à la rentrée 2015, une école élémentaire provisoire Malala Yousafzai de 5 classes rue Henri Murger.

Considérant que la ville de Saint-Denis disposant pour l'année scolaire 2015/2016, d'une classe maternelle disponible, les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont convenu, par avenant n° 1, que cette classe maternelle sera mise à disposition des enfants du secteur d'Aubervilliers, afin de rapprocher les fratries de l'école Malala Yousafzai.

Considérant que pour la rentrée 2016, compte tenu de l'augmentation persistante des effectifs de maternelle d'Aubervilliers, la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis ont convenu, par avenant n° 2 de modifier la répartition de la structure pédagogique albertivillarienne, de la manière suivante :

- 14 classes pour Aubervilliers (7 classes maternelles et 7 classes élémentaires)
- 14 classes pour Saint-Denis (6 classes maternelles et 8 classes élémentaires)

Considérant que depuis, la répartition demeure inchangée entre Aubervilliers et Saint-Denis, mais qu'il convient de proroger cette répartition par un avenant,

Considérant la disponibilité pour la Commune de Saint-Denis d'une classe maternelle au sein du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau pour l'année scolaire 2021/2022.

#### **DÉLIBÈRE :**

Article 1: Est approuvé et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer, l'avenant n°7 définissant la répartition structurelle du nombre de classes pour Aubervilliers au sein du Groupe Scolaire Intercommunal pour l'année scolaire 2021/2022.

Article 2 : Les dépenses et recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-5

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Revalorisation de la participation communale aux frais de fonctionnement des établissements maternels privés sous contrat d'association - Convention avec l'école Saint-Vincent-de- Paul

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L442-5,

Vu la circulaire n° 85-105 du 13 mars 1985 relative aux rapports de l'Etat et des collectivités territoriales avec les établissements d'enseignement privés,

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat,

Vu le décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010 pris pour l'application de la loi précitée,

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 Février 2012 précisant les conditions de mise en oeuvre de la loi et du décret précités,

Vu la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 précisant une extension de la compétence scolaire des communes et l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire,

Vu le contrat d'association à l'enseignement public entre l'Etat et l'école privée Saint Vincent de Paul,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2019 fixant à 925.48 euros par an et par élève domicilié à Saint-Denis, la participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle Saint-Vincent de Paul,

Considérant que ce forfait était décidé pour une durée de 1 an à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Considérant l'obligation de scolarisation pour les communes des enfants dès l'âge de 3 ans,

**DELIBERE :**

**Article 1** : la Ville de Saint-Denis participera aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat dionysiennes pour un montant de 940,96 Euros par an et par élève domicilié à Saint-Denis.

**Article 2** : Ce forfait maternel est décidé pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2020-2021, soit jusqu'à la rentrée scolaire 2022-2023 incluse.

**Article 3** : les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-6.1

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

17ème édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient (PCMMO) porté par l'association INDIGÈNES FILMS: approbation de la convention afférente et versement d'une subvention de 14 500 euros.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°B-1 .1 du Conseil municipal en date du 19 novembre 2020 portant approbation de la convention triennale de partenariat 2021, 2022 et 2023, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **INDIGENES FILMS** ;

Considérant le projet artistique et culturel porté par l'association **INDIGÈNES FILMS**, en partenariat avec le cinéma *L'Ecran* et la Ville de Saint-Denis,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux actions culturelles locales,

## **D E L I B E R E**

**Article 1 :** Est approuvé le soutien de la Commune de Saint-Denis à la 17<sup>ème</sup> édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient (PCMMO) porté par l'association **INDIGENES FILMS**.

**Article 2 :** Est approuvé le versement de la subvention de fonctionnement à l'association **INDIGENES FILMS**, d'un montant de **14 500 €** (Quatorze mille cinq cents euros) au titre de l'année 2021, (mille euros ayant déjà été versés au titre du contrat de ville suite à la délibération 5-30 du 15 avril 2021).

**Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-6.2

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association SUIVEZ LA FLECHE: Approbation de la convention afférente et versement d'une subvention de 40 000 euros.

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la convention annuelle de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **SUIVEZ LA FLECHE** approuvée par délibération n° B-1.2 du Conseil municipal en date du 19 novembre 2020 arrivant à expiration,

Vu le projet de convention de partenariat 2021/2022, jointe en annexe,

Considérant que le projet de remontage de la flèche de la basilique, porté par l'association *Suivez la flèche*, est un événement culturel et patrimonial exceptionnel pour la Ville de Saint Denis, vecteur de rayonnement et de développement culturel et économique local,

Considérant également les missions de l'association visant à favoriser l'appropriation citoyenne du patrimoine exceptionnel de la Basilique et à organiser des actions éducatives et de médiation à destination du grand public,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter son soutien aux actions concourant aux orientations de la politique culturelle municipale,

**DÉLIBÈRE:**

**Article 1:** approuve la convention de partenariat 2021-2022 ci-après annexée à **conclure avec l'association Suivez la Flèche** et autorise Monsieur Mathieu HANOTIN à la signer.

**Article 2:** Approuve le versement d'une subvention de **40 000 €** (Quarante mille euros) à l'association **SUIVEZ LA FLECHE** au titre de l'année 2021,

**Article 3:** Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-6.3

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Projet Street Art avenue:  
Approbation du versement d'une subvention de 10 000 euros à L'OFFICE DE TOURISME PLAINE COMMUNE GRAND PARIS (OTI).

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la convention cadre pluriannuelle 2021-2024 entre les partenaires du projet Street Art Avenue approuvée par délibération du N°C-8 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2021,

Considérant les 4 premières phases du projet *Street art avenue* sur les berges du canal de Saint-Denis depuis 2016,

Considérant la volonté municipale de structurer la démarche et développer le programme de commandes d'œuvres d'art urbain le long du canal Saint-Denis,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux projets culturels locaux,

**DÉLIBÈRE,**

**ARTICLE 1** : Est approuvé le versement d'une subvention de **10 000 €** (dix mille euros) à l'**Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune Grand Paris (OTI)**,

**ARTICLE 2** : Les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-7

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Territoires d'Evènements Sportifs / Approbation des nouveaux statuts et versement de la cotisation 2021.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018 approuvant l'adhésion de la ville de Saint Denis à l'association « Club des Sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 » aux côtés des 9 autres collectivités engagées vis-à-vis des organisateurs de cet évènement sportif international,

Considérant la volonté des membres du « Club des Sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 » d'étendre le champ d'intervention de l'association aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et plus globalement à l'organisation des grands évènements sportifs internationaux, en ouvrant la structure à de nouveaux membres issus de territoires dont l'expérience et les connaissances en matière d'organisation de grands évènements sportifs peuvent bénéficier à tous

Considérant la nécessité de porter modification à la structuration, au fonctionnement et à la dénomination de l'association, en approuvant de nouveaux statuts,

Vu les statuts ci-annexés ayant fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association

le 30 juin 2021,

**DELIBERE,**

- Article 1 :** Prend connaissance de la nouvelle orientation donnée aux travaux du « Club des Sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 ».
- Article 2 :** Approuve les nouveaux statuts tels qu'annexés de l'association qui prend désormais la dénomination « Territoires d' Evènements Sportifs » et le versement de la cotisation réévaluée 2021.
- Article 3:** Approuve le versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association "Territoires d'Evènements Sportifs".
- Article 4 :** Désigne Mathieu HANOTIN, Maire pour représenter la commune au sein de cette structure en qualité de membre fondateur et Shems EL KHALFAOUI en qualité de suppléant chargé de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-8

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Saint-Denis et le consortium Stade de France

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 approuvant une convention de partenariat avec le Consortium Stade de France,

Considérant que cette convention est arrivée à échéance,

Considérant la volonté de poursuivre le partenariat entre la Ville de Saint Denis et le Consortium Stade de France, et la nécessité à cette fin de conclure une nouvelle convention pour une durée de un an,

Vu le projet de convention ci-annexé,

**DELIBERE :**

**Article premier :** Approuve la convention ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Article deux :** La dépense résultant de l'exécution de la présente délibération sera imputée au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-9

**Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Création et suppression de postes à la Direction de la Police municipale.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale  
Vu l'avis des Comités Techniques Paritaires du 21 octobre et 18 novembre 2021 ;  
Vu le tableau des postes permanents ;

**DELIBERE :**

**Article 1 er :**

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions des postes suivants :

**Direction de la Police municipale :**

Fonctions	Categori e	Cadre d'emplois	Effecti f
-----------	---------------	--------------------	--------------

Policier.ère municipal.e	C	Brigadier	+20
Superviseur.euse	C	Brigadier	+6
Opérateur.trice centre sécurité urbain	C	Adjoint technique	+4
Chef.fe de brigade générale	C	Brigadier	+2
Chef.fe de brigade fourrière	C	Brigadier	+1
Chef.fe de brigade GSI jour	C	Brigadier	+1
Moniteur.trice bâton et techniques professionnelles d'intervention	C	Brigadier	+1
Moniteur.trice maniement des armes	C	Brigadier	+1
Gestionnaire administratif et comptable	C	Adjoint administratif	+2
Assistant.e de direction	C	Adjoint administratif	+1
Agent.e logisticien	C	Adjoint administratif ou technique	+1
Policier.ère municipal.e	C	Brigadier	-5
Chef.fe de poste	C	Brigadier	-4
Chef.fe de brigade	C	Brigadier	-2
Agent.e en charge des véhicules ventouse	C	Agent de maîtrise	-1
Assistant.e analyses statistiques	C	Adjoint administratif	-1
Assistant.e de direction PM	B	Rédacteur	-1

**Article 2 :** Tous les emplois créés par cette délibération pourront être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 et sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégorie A.

**Article 3 :** Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-10

**Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre Interdépartemental De Gestion (CIG) de la petite couronne d'Ile-De-France.

**LE CONSEIL,**

VU le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29

VU la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération du 28 janvier 2021 portant participation de la Ville de Saint-Denis à la procédure de mise en concurrence engagée par le CIG de la Petite couronne concernant l'assurance des risques statutaires,

VU le résultat de la consultation du CIG et la proposition de CNP Assurances en partenariat avec SOFAXIS,

CONSIDERANT que le contrat d'assurance des risques statutaires, auquel adhère la Ville de Saint-Denis, et souscrit par

le CIG de la Petite Couronne auprès de CNP Assurance arrive à terme au 31/12/2021,

CONSIDERANT que les conditions proposées par le CIG au terme de sa consultation s'avèrent les plus intéressantes tant d'un point de vue financier que d'un point de vue de la couverture,

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1 :** Approuve les taux et prestations proposés pour la collectivité par le CIG de la Petite couronne dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

**ARTICLE 2 :** Décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 4 ans au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la collectivité par le CIG avec l'entreprise d'assurance (CNP Assurances en partenariat avec SOFAXIS.

**ARTICLE 3 :** Prend acte que les frais de gestion du CIG qui s'élèvent à 0,60% de la prime d'assurance acquittée par la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance déterminés dans le certificat d'adhésion.

**ARTICLE 4 :** Autorise que les crédits soient prévus au budget des exercices concernés.

**ARTICLE 5 :** Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

**ARTICLE 6 :** Prend acte que la Collectivité pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-11

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Indemnisation des horaires de nuit des agents de la police municipale

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

Vu le décret n°76-208 du 24 février 1976 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'arrêté interministériel du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu le budget communal,

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant qu'il convient de fixer les taux horaires pour le travail normal de nuit ainsi que la possibilité d'une majoration pour travail intensif pour les agent.es de la police municipale qui travaillent au-delà de 21h et avant 6 heures du matin, dans le cadre de leurs horaires habituels,

**DELIBERE:**

**Article 1** – décide que les policiers municipaux dont les horaires de travail habituels vont au-delà de 21heures et avant 6 heures pourront bénéficier d'une indemnité horaire pour travail de nuit.

**Article 2** – précise que les titulaires et stagiaires peuvent être bénéficiaires de l'indemnité visée à l'article 1, sous réserve d'effectuer effectivement des horaires compris entre 21 heures et 6 heures du matin, en application des taux définis à l'article 3.

**Article 3** – fixe le taux horaire de l'indemnité pour travail de nuit à 0,17 € et précise qu'en cas de travail intensif tel que défini par les textes susvisés, ce montant est majoré de 0,80 € par heure, soit un taux horaire total de 0,97 €. Ces taux seront revalorisés automatiquement dans les limites fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

**Article 4 :** - Les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites chaque année au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-12

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Modification du règlement municipal des astreintes pour la direction de la police municipale

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment son article L 2121-29,

Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2000-815 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat

Vu le décret 2001-623 du 12 juillet 2001, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, et notamment son article 5,

Vu le décret 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou des compensations des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du 10 février 2011, du 19 septembre 2013, du 17 avril 2014, du 29 mars 2018, du 2 février 2020 et du 12 juillet 2021 portant modification du règlement intérieur des astreintes,

Vu l'avis du comité technique,

Considérant que l'exigence de continuité de service public et l'impératif de sécurité rendent nécessaires l'évolution du règlement municipal d'astreintes définissant les modalités d'intervention de certains personnels,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1 :** Approuve la modification du règlement d'astreintes de la Ville ci-après annexé concernant l'organisation des astreintes de la direction de la police municipale (insertion du chapitre 16 au règlement intérieur des astreintes déjà adopté précédemment).

**ARTICLE 2 :** Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget de la Ville sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-13

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Adhésion de la ville à l'association World CleanUp Day

**LE CONSEIL,**

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU les statuts de l'association World CleanUp Day,

Considérant la volonté de la commune de faire de la propreté une de ses priorités,

Considérant le souhait de renforcer l'efficience, l'efficacité et la viabilité des politiques publiques menées en termes de propreté, de réduction des déchets et de lutte contre les incivilités et dépôts sauvages,

Considérant que l'association World CleanUp Day promeut un engagement citoyen pour le respect de l'environnement et le cadre de vie,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Approuve l'adhésion de la Commune de Saint-Denis à l'Association World CleanUp Day,

**ARTICLE 2** : Approuve le versement de la cotisation annuelle à l'association World CleanUp Day, pour un montant de 800 euros en 2021.

**ARTICLE 3:** Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4:** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-14

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Retrait de l'adhésion de la ville au syndicat du Forum Métropolitain du Grand Paris

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 27 novembre 2008, par laquelle la ville de Saint-Denis a adhéré au Syndicat Paris Métropole, qui avait initialement trois objectifs:

- La réalisation d'études et hypothèses de travail pour des projets de dimension métropolitaine.
- Une réflexion et des propositions sur la solidarité financière et fiscale.
- Une réflexion et des propositions sur la gouvernance de la métropole

Considérant qu'en novembre 2016, le syndicat Paris Métropole devient Forum Métropolitain du Grand Paris.

Considérant que la commune qui a jusqu'à présent désigné des représentants au sein de ce syndicat souhaite aujourd'hui se désengager de ce dernier.

Considérant qu'en application de l'article 16 des statuts du syndicat, le retrait des membres peut se faire à tout moment,

**DELIBERE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** Approuve le retrait de la commune de Saint-Denis du Forum Métropolitain du Grand Paris.

**Article 2:** Communication de la présente délibération sera adressée au Président du Forum Métropolitain du Grand Paris.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-15

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Désignation d'un représentant suppléant au Comité stratégique de la société du Grand Paris

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-29,

Vu la Loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son article 8,

Vu le Décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la société du Grand Paris et notamment ses articles 21 à 23,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du maire et des adjoints 04 juillet 2020,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant suppléant de la commune au sein du Comité stratégique de la société du Grand Paris, en complément de la désignation du maire en qualité de membre titulaire,

**DELIBERE :**

Article 1 : Est désigné, pour représenter la commune en qualité de membre suppléant au Comité stratégique de la Société du Grand Paris, Monsieur Antoine Mokrane, adjoint au maire;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-16

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Subvention dans le cadre de la convention de fonctionnement de la maison de l'écologie de Saint-Denis

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la délibération A-2 du 21 novembre 2019, approuvant la convention entre l'association TERRITOIRES et la commune de Saint-Denis;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une dynamique de transformation écologique du territoire et qu'il contribue à sensibiliser les habitants autour des questions d'écologie,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits inscrits au budget,

**DELIBERE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le versement d'une subvention de 27 000 € (vingt-sept mille euros) à l'association Territoires au titre de l'année 2021, en application de la convention visée supra.

**Article 2** : Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite affaire.

**Article 3** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-17

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Mise en location d'un logement sis 22 rue Gabriel Péri à Saint-Denis

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L 2121-29, L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis de mettre à disposition d'un de ses agents, un logement

Considérant que la commune dispose au 22 rue Gabriel Péri, d'un logement correspondant à la sollicitation de la Préfecture,

Vu le projet de convention de mise à disposition à titre précaire et révocable ci-après annexé,

Vu l'avis de la direction immobilière des finances publiques, en date du 15 octobre 2021,

**DELIBERE:**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant du domaine public sis 22 rue Gabriel Péri, à conclure avec l'Etat,

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est fixée à la somme de 2 085 euros, à compter de la signature de la convention.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-18

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Avenant n° 1 à la convention d'occupation d'une partie du parking du Stade du Landy avec la Société Plaine Commune Energie

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B- 10 du 23 juillet 2020, approuvant la conclusion d'une convention d'occupation domaniale, conclue entre la commune et Plaine Commune Energie afin de raccorder au réseau de chaleur (et accessoirement au réseau froid) trois nouvelles opérations d'aménagement du quartier Pleyel à St Denis, parmi lesquelles le village, olympique et paralympique

Considérant que, dans le cadre de la construction du Village Olympique dans le quartier Pleyel, les 3 nouvelles opérations d'aménagement doivent être raccordées au réseau de chaleur,

Considérant que, pour ce faire, Plaine Commune Energie doit mettre en place des installations de géothermie, afin d'alimenter l'intégralité du réseau,

Considérant qu'un puits doit être réalisé sur une partie du gymnase du Stade du Landy et qu'ensuite il convient de

permettre son entretien et maintenance jusqu'au 30 avril 2039,

Considérant que le planning d'occupation fixé dans la convention sus-visée doit être modifié,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n° 1 à la convention afin de modifier le planning d'intervention

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'occupation domaniale d'une partie du parking du Stade du Landy, au profit de la Société Plaine Commune Energie pour l'installation et l'exploitation de puits pour les installations de géothermie, afin de raccorder les nouvelles opérations d'aménagement du quartier Pleyel au réseau de chaleur,

**ARTICLE 2** : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention visée supra.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-19

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Prorogation du bail emphytéotique de l'immeuble sis 13 place victor hugo, consenti à Plaine Commune Habitat

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L 2121-29, 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 29/09/2020,

Vu le bail emphytéotique de l'immeuble sis 13 place Victor Hugo à Saint-Denis, en date du 25 mars 1982, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 1982,

Considérant que ce bail arrive à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant qu'il convient de proroger de trois années ce bail, afin d'avoir un temps de réflexion sur le devenir de ces immeubles et leur maintien dans le parc social,

Considérant que du fait de la prorogation de 3 ans maximum de ce bail, l'offre de logement social pour ces 3 logements, est maintenue du fait de la gestion par le bailleur social Plaine Commune Habitat, et constitue un intérêt général pour la

Commune,

Considérant que si ce bail n'était pas prorogé, la Commune devrait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, reprendre la gestion de cet immeuble, ce qui impliquerait pour les 3 locataires, la perte de leur statut du logement social,

Considérant que Plaine Commune Habitat a déjà versé une redevance de 48 783 €, en une seule fois pour les 40 années,

Considérant que les services de la direction immobilière ont estimé la redevance annuelle de Plaine Commune Habitat pourrait verser à la Commune pour la prorogation de ces 3 nouvelles années, pour un montant de 10 150 € annuel, soit 30 450 € pour les 3 années à venir,

Considérant que cette estimation serait quasi identique en 4 ans à la somme versée pour 40 ans,

Considérant que Plaine Commune Habitat gardera durant ces 3 années supplémentaires, les droits et devoirs du propriétaire, soit la réalisation des travaux d'entretien et du propriétaire ainsi que du paiement des taxes diverses (foncière...),

Considérant que si ce bail n'était pas prorogé, la Commune devrait assumer et inscrire, dès janvier 2022, au budget communal, une ligne relative aux travaux d'entretien et de maintenance pour cet immeuble et ce en lieu et place des autres projets à venir,

Considérant qu'il convient de ne pas appliquer de paiement de redevance pour les 3 années à venir, une redevance ayant été déjà versée à la signature des baux initiaux et de lourds travaux ayant été réalisés.

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Est approuvée la prorogation de 3 années supplémentaires du bail emphytéotique qui avait été consenti par la Commune de Saint-Denis à Plaine Commune Habitat pour l'immeuble 13 place Victor Hugo à Saint-Denis,

**ARTICLE 2** : Décide d'exonérer Plaine Commune Habitat, du paiement d'une redevance pour ces 3 prochaines années, et ce compte-tenu des charges que Plaine Commune Habitat, en sa qualité d'emphytéote, devra réglée en lieu et place de la Commune,

**ARTICLE 3** : Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ladite affaire,

**ARTICLE 4** : Les autres clauses reste du bail emphytéotique demeurent valables et inchangées.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-20

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Participation des CMS de Saint-Denis à une étude de recherche clinique CoPAMViL financée par l'ANRS:  
-Approbation d'une convention avec l'APHP.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'APHP, en partenariat avec les CENTRES Municipaux de Santé de la Commune, entendent mener une étude de recherche clinique intitulée "COHORTE DES PATIENTS MIGRANTS CONSULTANTS EN MEDECINE DE VILLE (CoPAMViL)".

Considérant que l'objectif de cette étude est de décrire l'état de santé des patients migrants primo-arrivants dans l'année suivant leur arrivée en France,

Considérant que cette étude représentera la première étude française s'intéressant à la santé des migrants primo-arrivants, notamment à la santé des femmes, et à leur intégration dans le système de soins de droit commun.

Considérant qu'une enveloppe globale de 19 000 euros sera octroyée à la commune de Saint-Denis pour les 4 centres

du CMS de Saint-Denis, octroyée en deux versements :

- Premier versement en 2021 : 9 967 euros
- Deuxième versement en 2022 : 9 033 euros

Considérant qu'il convient de conclure à cette fin une convention de partenariat avec l'APHP, pour une durée allant jusqu'au 31 janvier 2024.

Vu le projet de convention ci-après annexé,

**DELIBERE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** Approuve la convention ci-après annexée à conclure entre l'APHP et la commune de SAINT6Denis pour la réalisation de l'étude COHORTE DES PATIENTS MIGRANTS CONSULTANTS EN MEDECINE DE VILLE (CoPAMViL)".

**Article 2:** Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention;

**Article 3:** la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021  
N°C-21

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 19 novembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

6 *M. Brahim CHIKHI, M. Lionel LADA, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Florence HAYE donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.*

**SECRETAIRE**

*Nathalie VORALEK*

**OBJET**

Mise en place d'une consultation avancée en ophtalmologie au sein du CMS Cygne:  
-Approbation d'une convention de partenariat avec le centre hospitalier de Saint-Denis  
-Approbation d'une convention de mise à disposition d'un praticien

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Saint-Denis ne bénéficie pas d'une offre suffisante en ophtalmologie,

Considérant qu'une consultation avancée doit permettre, dans une zone déficitaire en termes de médecine spécialisée, comme c'est le cas à Saint-Denis, de rapprocher les consultations externes spécialisées de l'hôpital dans des lieux de santé les plus accessibles par la population dans le respect du parcours de soins,

Considérant que le Centre Hospitalier de Saint-Denis organisera des consultations en ophtalmologie au sein du CMS Cygne,

Considérant que le CHSD procèdera à une réversion à la commune des frais engagée par cette dernière;

Considérant que le montant de cette réversion est calculé semestriellement sur la base d'un forfait fixé à 20 € par patient, forfait qui permet de couvrir, sur la base d'une clef de répartition, les frais liés à la mise à disposition des locaux et du personnel ainsi que ceux liés à l'amortissement des investissements réalisés par la Ville de Saint-Denis pour aménager le cabinet d'ophtalmologie

Considérant qu'une convention de partenariat et de mise à disposition du praticien doivent être conclues avec le CHSD, afin de déterminer les obligations de chaque partie,

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1:** Approuve la convention de partenariat et la convention de mise à disposition du praticien ci-après annexées à conclure avec le Centre Hospitalier de Saint-Denis et autorise le Maire à les signer.

**ARTICLE 2:** les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération seront inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 49